



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 54

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la présentation d'une demande au gouvernement provincial visant à appuyer la relance économique axée sur les femmes sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} SMITH (Point Douglas) propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 223 — *Loi sur la Journée de l'ourson Spirit Bear/The Spirit Bear Day Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} SMITH (Point Douglas) intervient.

M. LAGIMODIERE, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. GERRARD, MICKLEFIELD et BUSHIE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{mes} les *ministres* CLARKE et SQUIRES ainsi que MM. GERRARD et LAGIMODIERE interviennent. M. MICKLEFIELD exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. MOSES présente la proposition suivante :

Proposition n° 19 : Création d'un programme de congés de maladie payés

Attendu :

que la pandémie de COVID-19 a démontré à quel point il est important que les malades restent à la maison afin de protéger leur collectivité;

que la sécurité, la santé et le bien-être de tous les travailleurs du Manitoba devraient toujours constituer des priorités et qu'ils ne devraient jamais se sentir obligés d'aller travailler lorsqu'ils sont malades pour éviter de perdre de l'argent;

que les données provinciales démontrent que les groupes racisés comme les Manitobains autochtones, noirs et philippins sont surreprésentés parmi les personnes ayant contracté la COVID-19;

qu'un programme de congés de maladie payés permettra aux Manitobains de rester à la maison lorsqu'ils sont malades, ce qui protégera la santé de leurs collègues et clients;

que le NPD a demandé à maintes reprises au gouvernement provincial de mettre en place un tel programme;

que le gouvernement provincial tente de s'attribuer le mérite du programme fédéral de congés de maladie payés tout en n'y investissant pas le moindre dollar;

que le gouvernement provincial a souvent imposé des gels de salaires anticonstitutionnels aux Manitobains sans conclure de nouveaux contrats de travail avec divers secteurs partout dans la province;

que le gouvernement provincial continue de s'ingérer dans le processus de négociation collective des infirmiers, des universités, des conducteurs d'autobus scolaire et des employés de Manitoba Hydro;

que plus de 58 % des travailleurs canadiens n'ont pas accès à des congés de maladie payés;

que plus de 70 % des travailleurs canadiens qui gagnent 25 000 \$ ou moins par année n'ont pas accès à des congés de maladie payés, et ce, même si plusieurs d'entre eux sont des travailleurs essentiels;

qu'aucun travailleur ne devrait être forcé de perdre une partie de son salaire parce qu'étant malade, il prend la sage décision de rester à la maison afin de protéger autrui;

que des cas de COVID-19 ont été détectés dans de nombreux lieux de travail et que les Manitobains veulent un gouvernement qui se préoccupe de leur santé et de leur bien-être,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à créer un programme de congés de maladie payés afin de permettre aux Manitobains de rester à la maison lorsqu'ils ne se sentent pas bien sans craindre de perdre ce salaire dont ils ont tant besoin.

Il s'élève un débat.

M. MOSES intervient.

MM. GUENTER et LINDSEY, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. WISHART, MARTIN et SMITH (Lagimodière) posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. GUENTER, LINDSEY et WISHART ainsi que M^{me} LAMOUREUX interviennent. M. MARTIN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAGIMODIERE, *président du Comité permanent de la justice*, présente le cinquième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 21 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (taxe de responsabilité sociale en matière de cannabis)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cannabis Social Responsibility Fee);*
- projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act;*
- projet de loi 60 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (2);*
- projet de loi 213 — *Loi sur la présentation de rapports concernant les mesures de soutien destinées aux enfants survivants d'agression sexuelle (professionnels de la santé formés et troussees médicolégales)/The Reporting of Supports for Child Survivors of Sexual Assault Act (Trained Health Professionals and Evidence Collection Kits).*

Composition du Comité :

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 21 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M^{me} FONTAINE;
- M. le *ministre* FRIESEN;
- M^{me} la *ministre* GORDON;
- M. ISLEIFSON;
- M. LAGIMODIERE (président);
- M^{me} LATHLIN.

Le Comité a élu M. ISLEIFSON à la vice-présidence.

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. GERRARD

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 213 — *Loi sur la présentation de rapports concernant les mesures de soutien destinées aux enfants survivants d'agression sexuelle (professionnels de la santé formés et trousse médicale)*/The Reporting of Supports for Child Survivors of Sexual Assault Act (Trained Health Professionals and Evidence Collection Kits) :

Garrison Settee
Renee Kastrukoff

Grand chef de la Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.
The Pas Family Resource Centre - Minisewen Waska

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (taxe de responsabilité sociale en matière de cannabis)*/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cannabis Social Responsibility Fee)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis*/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 60) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis*/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (2)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 213) — *Loi sur la présentation de rapports concernant les mesures de soutien destinées aux enfants survivants d'agression sexuelle (professionnels de la santé formés et trousse médicale)*/The Reporting of Supports for Child Survivors of Sexual Assault Act (Trained Health Professionals and Evidence Collection Kits)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 8 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

8 La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.

Sur la motion de M. LAGIMODIERE, le rapport du Comité est déposé.

M. REYES, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le neuvième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 21 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 3 — *Loi sur la fonction publique/The Public Service Act*;
- projet de loi 12 — *Loi sur les aliénations de terres domaniales (modification de diverses dispositions législatives)/The Crown Land Dispositions Act (Various Acts Amended)*.

Composition du Comité :

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 21 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. BRAR;
- M. le *ministre* EICHLER;
- M. le *ministre* HELWER;
- M. LINDSEY;
- M. MARTIN;
- M. REYES.

Le Comité a élu :

- M. REYES à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. LAMONT

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi sur la fonction publique/The Public Service Act* :

Kevin Rebeck
Bruce Gammon
Michelle Gawronsky

Fédération du travail du Manitoba
Société d'aide juridique du Manitoba
Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba

Le Comité a entendu huit exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi sur les aliénations de terres domaniales (modification de diverses dispositions législatives)/The Crown Land Dispositions Act (Various Acts Amended)* :

Evan Balzer	Particulier
Ian Robson	Particulier
Anastasia Fyk	Syndicat national des cultivateurs
Bill Uruski	Particulier
Chef Glenn Hudson	Première nation de Peguis
Tom Nevakshonoff	Particulier
Dean Harder	Particulier
Don Sullivan	Particulier

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi sur les aliénations de terres domaniales (modification de diverses dispositions législatives)/The Crown Land Dispositions Act (Various Acts Amended)* :

Constance Menzies	Particulier
-------------------	-------------

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N^o 3) — *Loi sur la fonction publique/The Public Service Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 64(5) du projet de loi soit amendé par suppression de « non représenté par un agent négociateur (au sens de la Loi sur les relations du travail) ou exclu d'une unité de négociation ».

Il est proposé d'ajouter, après le paragraphe 64(6) du projet de loi, ce qui suit :

Exception — appels à la Commission

64(6.1) *Le paragraphe (6) ne s'applique pas à toute mention de la loi antérieure ou d'une de ses dispositions à l'égard d'un appel interjeté après l'entrée en vigueur du présent article en vertu d'une convention collective que vise ce paragraphe. Il demeure entendu que toute disposition d'une telle convention collective qui prévoit un appel devant la Commission de la fonction publique est nulle et sans effet et que la **Loi sur les relations du travail** s'applique alors.*

Mention de la Commission dans les conventions collectives

64(6.2) *Par dérogation au paragraphe (6), mais sous réserve du paragraphe (6.1), toute mention de la Commission de la fonction publique dans une convention collective conclue avant l'entrée en vigueur du présent article est réputée être une mention du commissaire de la fonction publique nommé au titre du paragraphe 26(1) de la présente loi.*

(N° 12) — *Loi sur les aliénations de terres domaniales (modification de diverses dispositions législatives)/The Crown Land Dispositions Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. REYES, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* EWASKO dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Éducation postsecondaire, Développement des compétences et Immigration.
(Document parlementaire n° 73)

M. le *ministre* PEDERSEN dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Agriculture et Développement des ressources.
(Document parlementaire n° 74)

M. le *ministre* HELWER dépose :

les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Services centralisés;
(Document parlementaire n° 75)

les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Commission de la fonction publique.
(Document parlementaire n° 76)

M^{me} la *ministre* GUILLEMARD dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Conservation et Climat.
(Document parlementaire n° 77)

M. le *ministre* WHARTON dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Services de la Couronne.
(Document parlementaire n° 78)

M. le *ministre* EICHLER dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Développement économique et Emploi.

(Document parlementaire n° 79)

M. le *ministre* CULLEN dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Éducation.

(Document parlementaire n° 80)

M^{me} la *ministre* SQUIRES dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Familles.

(Document parlementaire n° 81)

M. le *ministre* FIELDING dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Finances.

(Document parlementaire n° 82)

M^{me} la *ministre* STEFANSON dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Santé et Soins aux personnes âgées.

(Document parlementaire n° 83)

M^{me} la *ministre* CLARKE dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Relations avec les Autochtones et le Nord.

(Document parlementaire n° 84)

M. le *ministre* SCHULER dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Infrastructure.

(Document parlementaire n° 85)

M. le *ministre* FRIESEN dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Justice.

(Document parlementaire n° 86)

M. le *ministre* GOERTZEN dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Affaires législatives et publiques.

(Document parlementaire n° 87)

M^{me} la *ministre* GORDON dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Santé mentale, Mieux-être et Rétablissement.

(Document parlementaire n° 88)

M. le *ministre* JOHNSON dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Relations avec les municipalités.

(Document parlementaire n° 89)

M^{me} la *ministre* COX dépose les budgets complémentaires — budget des dépenses ministérielles pour 2021-2022 — Sport, Culture et Patrimoine.

(Document parlementaire n° 90)

M^{me} GUILLEMARD, *ministre de la Conservation et du Climat*, fait une déclaration au sujet du Jour de la Terre.

M^{me} NAYLOR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* STEFANSON, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. SMOOK, MOSES et LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre FIELDING où il propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} SMITH (Point Douglas), M. GERRARD et M^{me} FONTAINE interviennent et cette dernière propose que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « propose », de ce qui suit :

que l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*, car il ne permet pas d'assurer une répartition équitable entre les groupes de revenus et rend la vie des locataires au Manitoba moins abordable.

Le député adjoint déclare l'amendement recevable.

Jeudi 22 avril 2021

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. MOSES intervient. M. SALA exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk